

MAIRIE DE LE VERNET

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice 10

présents 09

votants 09

L'an deux mille vingt quatre

le 21 septembre à 15 h 00

le Conseil Municipal de la Commune de Le Vernet

duement convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Mr F. BALIQUE, Maire

PRESENTS : BAYLE R - GROSOS J.J - NABAL M -

CHEVRIER S - BAYLE F - THEZAN R - LACAZE L - MOLLET G -

ABSENT EXCUSE : LOMBARD J. Ch

Délib.21.09.24.001

OBJET : PROROGATION DU PRET RELAIS N° 00603632473

Suite à un retard dans le versement de subventions, la Commune a sollicité le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur qui propose une prorogation du prêt relais n° 00603632473 de 98 000 € souscrit dans leurs livres le 19 octobre 2022 pour une durée initiale de 24 mois.

Sur la proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la prorogation d'un an du prêt 00603632473 auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur aux conditions suivantes :
- Référence prêt 00603632473
- Montant initial 98 000,00 €
- Montant prorogé 98 000,00 €
- Durée initiale 24 mois
- Date d'échéance actuelle 19/10/2024
- Durée prorogée 12 mois supplémentaires
- Nouvelle date d'échéance 19/10/2025
- Taux actuel 2,62 %
- Nouveau taux 3,40 %

- Périodicité des intérêts Trimestrielle
- Frais de dossier **150 €**
- Remboursement du capital par anticipation ou à terme sans pénalités dès l'encaissement des subventions.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce prêt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

Ainsi voté et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

Le Maire,
François BALIQUE



[Handwritten signature]